



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/>

Twitter : <https://twitter.com/snpespjj>

SECTION GUYANE

Mail : snpes-guyane@hotmail.fr

DÉCLARATION LIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE DU 3 NOVEMBRE 2017

Madame la Présidente,

Aujourd'hui vous nous présentez dans ce CT plusieurs projets concernant l'hébergement sur notre territoire . Il est temps effectivement de s'y pencher et même de prendre le problème à bras le corps . Nous ne pouvons que nous étonner que ce CT réponde à une lettre de mission de la DIR et non à une réelle initiative de votre part .

Dans les documents présentés , certains ne sont plus des projets , ils sont déjà mis en place . Le PEPAD , que nous aimons appeler OPP Pénale à Domicile , est effectif depuis plusieurs mois . Nous affirmons que ce nouveau type de placement ne nous apparait pas pertinent, ni même éducatif . Il reste à nos yeux une manière d'économiser une partie du budget sans se soucier réellement des besoins du jeune.

Nous déplorons encore une fois la manière de faire , l'application du PEPAD sans concertation des OS et sa présentation une fois mis en place , ne signifie pas un accord tacite de notre OS. Bien au contraire , cela démontre encore une fois un pseudo dialogue social, qui ne recueille pas l'avis des OS, qui ne les associent pas au montage de ce projet , mais qui les informe simplement de ce qui est en application. Un CT est il vraiment nécessaire pour cela ?

Un CT Mme la Présidente, n'est pas une audience syndicale et encore moins une chambre d'enregistrement . Vous connaissez notre attachement à ces instances, et leur valeur ne prend sens que si les OS sont consultées lors de la mise en place de nouveaux fonctionnement de service.

Comme nous vous l'avions rappelé précédement dans notre déclaration préliminaire du 27/10/17, nous en avons assez que les territoires d'outre mer et particulièrement la Guyane soient pris pour des terres d'expérimentation .L'histoire de ces territoires à suffisamment démontrée que généralement les expériences faites ici étaient déplorables, puis jugées inhumaines aujourd'hui .

Pourquoi notre administration n'arrive t elle pas à se détacher de cette façon de faire post-coloniale ? Sous prétexte d'innovation on essaye de cacher pudiquement le manque de moyens, humains et matériels. Nous parlerons aujourd'hui uniquement de l'hébergement , mais nous pourrions tout aussi bien calquer ces manques au milieu ouvert, et à l'insertion .

Si vous n'avez pas souhaité soumettre au vote le PEPAD la semaine dernière , nous espérons que nous pourrons au moins soumettre des avis au vote de cette assemblée .

La présentation des projets de la CTG et de l'association SOS sur l'hébergement des mineurs est somme toute intéressante. Mais comme vous vous en doutez, nous regrettons encore une fois que la PJJ ne soit pas le fer de lance de l'hébergement pour les mineurs dans le cadre de l'ordonnance de 45 . De plus nous remarquons encore

une fois , que le groupe SOS étend son monopole sur la région. Une situation de monopole n'est jamais bonne , même pour le groupe qui en est le détenteur .

De plus si nous approuvons leur initiative de la création d'un lieu de vie, ou la dimension éducative semble primer sur le chiffre (contrairement à la PJJ) ,nous sommes, tout comme vous je l'espère, conscient que quatre ou cinq places ne vont pas révolutionner l'hébergement sur le département .

Nous profiterons aussi de ce CT pour espérer des réponses concernant le fonctionnement des UEHD sur le territoire .Comment se fait il que la capacité de l'UEHD de Cayenne est passée de 24 places à 14 ? Comment se fait il que l'UEHD de SLM est passé de 6 à 3 places ? Vous savez tout aussi bien que nous, que ce faible taux d'occupation donnera lieu à des suppressions de postes , que l'on appellera poliment dans un premier temps des postes « gelés » . Va t on encore encore faire marche arrière sur les UEHD ?

Comment pouvez vous accepter que la DIR lors de la dernière audience accordée ne soit pas informée de l'interdiction posée aux agents de la PEAT de proposer des places disponibles dans les UEHD , et s'étonne des faibles chiffres d'occupation des familles d'accueil ?

Madame la Présidente, je vous assure pour ce qui semble être votre dernier CT nous aurions souhaité avoir davantage d'éléments positifs à déclarer . Mais à l'heure ou la Guyane gronde, ou les jeunes mineurs en danger sont de plus en plus vulnérables à la manipulation de la part de certains, qui s'auto proclament leurs grands freres, il nous semble vital de vous alerter une énième fois sur la situation de cette jeunesse qui a cruellement besoin d'aide. Cette aide passe évident par différents types de suivis éducatif, et notamment par la possibilité de bénéficier d'hébergement sécurisant et structurant . Le PEPAD ne pourra pas leur offrir ce minimum.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**